

Le président doit
rayer et initialement
tout ce qui, sur la
présente formule,
est inutile ou
étranger à ce pro-
cès.

A *JES?*

Formule de Procès Verbal de Cour Martiale
~~Général~~ de District

Procès verbal d'une Cour martiale de District tenue à
No. 4 District Depot, C.A., Jacques Cartier Barracks,
Montréal-Sud, P.Q. le 28 janvier 1944 par ordre du *JES?*
Major-Général
E.J. Renaud, Commandant du district militaire No. 4.

en date du 24^{ème} jour de janvier 1944.

Président.
Captain (A/Major) G.E. Puddicombe,
Specially Employed List, No. 4 District Depot, C.A.,
attached to Headquarters, M.D. No. 4.

Membres.
✓ Major C. McPherson,
Royal 22nd Regiment, C.A.,
attached to S-18 St. Jerome S.A.I., C.A.

✓ Captain L. Tardif,
Les Fusiliers Mont-Royal, C.A.

JES?
~~Procès de~~ D-620302, Corporal Aimé DECOSTE, Les Fusiliers Mont-Royal, C.A.,
Procès de* attached to No. 4 District Depot, C.A.

JES? L'ordre de convocation de la Cour, l'acte d'accusation et le sommaire ~~non~~ *JES?*
~~(hérald)~~ de la greffe sont déposés devant la Cour.

JES? ~~Les copies de la greffe~~ *JES?*
~~notifiées~~, ~~supplément, accord sa place en un rassemblement de la Cour.~~

La Cour s'assure que les prescriptions des Règles de Procédure 22 et 23
ont été observées.

L'accusé est amené devant la Cour.

JES? Procureur, † Captain L.C. Carroll, Specially Employed List, No. 4 District
Depot, C.A., attached to Headquarters M.D. No. 4.
~~Officier~~ officier défendeur † Lieut (A/Captain) J.M.C. Rochon, General
List, C.A., attached to C.A.F. (B) T.C. No. 42, C.A.
L'audience commence à 10 heures. 15 a.m.

L'ordre de convocation de la Cour est lu et est marqué "X"
signé par le Président et versé au dossier.

Les noms du président et des membres de la Cour sont lus à portée d'oreille
de l'accusé et chacun d'eux répond à l'appel de son nom.

Avez-vous objection à être jugé par moi comme Président, ou par un des
officiers que vous venez d'entendre nommer?

Q. 1 Question du
Président à
l'accusé.

R. 1 Réponse de
l'accusé.

Non, Monsieur.

(N.B. — L'objection, le cas échéant, doit être consignée avec la décision de la Cour,
sur une feuille séparée.)

* Insérer le N^o, le grade, les nom et prénoms, le Régiment et l'emploi (le cas échéant).
† Insérer le rang et le nom et, au besoin, le régiment.
‡ Insérer la qualité.